

**Utilisation de photos de votre enfant par l'association
" les petits pas dans les grands" / Studio de Danse la Mure**

Nous utilisons, dans le cadre de notre travail des photos, et vidéos, des enfants , dont le vôtre :

- pour des journaux
- pour le site Internet
- dans différentes publications

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

L'article 9 du Code Civil stipule:

“Chacun a droit au respect de sa vie privée.”

“...Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits...”

“...C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation...”

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.

En conséquence, aucune photo d'élèves reconnaissables ne pourra être publiée sur le Web, dans la presse ou tout autre moyen de communication sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables,...)

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remplir le bas de cette feuille, afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

(veuillez recopier la phrase suivante : Je soussigné...)

"....."

Madame, Monsieur _____

O autorise(nt) les membres de l'association "les petits pas dans les grands" / Studio de Danse la Mure

à utiliser dans le cadre d'un journal , site Internet, publications diverses des photos de mon enfant _____ prises au cours des activités .

O refuse(nt) que l'association "les petits pas dans les grands" / ou Studio de Danse la Mure utilise des photos de mon enfant.

fait à _____ le _____

signature des parents